AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

2-7-77137275

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone n° 88.06.15 Poste 571

66.21-32

N° 534 AD

Imprimerie de la Station d'Angers . Directeur-Gérant. M. JOURNET

BULLETIN N° 103 de JUILLET 1977 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

VIGNE

MILDIOU - La succession de pluies orageuses a assuré une extension de la maladie. De plus, le Rot gris est localement apparu. La végétation est rapide et la situation demeure toujours dangereuse. En conséquence :

- dans les vignobles de la Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire, où les sorties de taches sont nombreuses, il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.

- dans les vignobles de Maine-et-Loire, sauf le Muscadet, et du Sud de la Sarthe où la maladie est moins virulente, un nouveau traitement devra être exécuté à la fin de la semaine en cours. Cependant, dans les vignes indemnes de Mildiou, ce traitement pourra être repoussé aux premiers jours de la semaine du 25 au 30 Juillet.

- dans le vignoble de BREM, en Vendée, la situation demeure toujours dangereuse et un nouveau traitement, qui intéresse également les cépages hybrides, devra être effectué dans les derniers jours de la semaine en cours, sauf dans les parcelles où les taches sont nombreuses, à la suite d'une mauvaise protection et dans lesquelles ce traitement devra être immédiat.

- dans le vignoble de MAREUIL, en Vendée, et dans les autres vignobles de Vendée, un nouveau traitement pourra être exécuté dans les derniers jours de la semaine en cours, dans les parcelles où le Mildiou est abondant. Dans les parcelles où la maladie est plus rare, ce traitement pourra être repoussé aux premiers jours de la semaine du 25 au 30 Juillet.

IMPORTANT - Assurer une bonne protection des jeunes vignes.

OIDIUM - Sur les cépages sensibles, on profitera du traitement anti-Mildiou pour assurer la protection contre l'Oïdium, car les conditions climatiques actuelles demeurent favorables à cette affection.

VERS DE LA GRAPPE - Le deuxième vol vient seulement de commencer. Il est encore beaucoup trop tôt pour intervenir..

BOTRYTIS - Il est rappelé que seuls les fongicides suivants sont en autorisation provisoire de vente, aux doses indiquées en grammes de matière active par hectolitre de bouillie, dans la lutte contre le Botrytis :

Bénomyl	50	Glycophène	75
Carbendazim	50	Méthylthiophanate	140
Dichlofluanide	125	Vinchlozoline	75

Association (doses par spécialités) : Carbendazim + Folpel.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Dans les vergers du Nord de la Loire-Atlantique, le premier vol n'est pas encore terminé. La protection ne doit toutefois être renouvelée que si le dernier traitement a été éliminé par les pluies.

....

.....

POMMES DE TERRE

MILDIOU - Cette affection demeure très peu virulente. Il est donc tojours inutile de renouveler la protection conseillée par la Station.

TABAC

MILDIOU - Il est rappelé que la protection contre cette affection doit être assurée systématiquement.

GRANDES CULTURES

PYRALE DU MAIS - Les différentes parcelles de maïs accusent actuellement, dans leur végétation, une dizaine de jours de retard par rapport aux années précédentes. De plus, on note une grande différence de végétation entre les parcelles. Les éclosions de papillons de Pyrale du maïs ,en cages d'élevage,ont débuté le 24 Juin et, jusque là, sont demeurées faibles. De plus, dans les zones habituellement attaquées par ce parasite, les pièges sexuels capturent peu de papillons et les recherches de pontes dans les cultures ont montré que celles-ci étaient peu abondantes. La situation est donc actuellement la suivante :

- dans le département de Maine-et-Loire, essentiellement concerné par ce parasite, les régions de Chalonnes sous le Lude et de Noyant-Méon, qui ont été envahies depuis 1975, doivent être surveillées.

- dans les autres régions, plus anciennement attaquées, les estimations de populations, faites l'autcmne dernier, ont en effet montré une sensible régression des attaques de la Pyrale. Cette régression est vraisemblablement due aux conditions climatiques défavorables et au fait que de nombreuses cultures ont été ensilées en 1976. Cependant, dans les zones où des attaques importantes ont été constatées en 1976, la surveillance s'impose et des traitements peuvent être envisagés.

Il est rappelé qu'une intervention chimique a des chances d'être rentabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1) si le seuil de nuisibilité a été dépassé dans les cultures de 1976. Il est rappelé que ce seuil de nuisibilité est fixé à une chenille par plante pour la Vallée de la Loire.

2) si la présence de papillons de Pyrale a été observée dans la culture.

3) si des observations effectuées,actuellement, révèlent que 10 à 15 % des pieds portent une ponte à la face inférieure des feuilles.

Il est souhaitable de faire porter ce contrôle sur 3 fois 100 plantes, réparties sur les bordures et dans le centre de chaque parcelle.

Lorsque la décision de traiter a été prise dans les parcelles où les risques semblent importants, ce traitement devra être fait entre le 20 et le 25 Juillet, même si le stade 50 % de panicules sorties n'est pas encore atteint. On pourra utiliser les produits suivants :

- Bacillus thuringiensis (Bactospéine granulés, Dipel granulés) : 30 Kg. par hectare de spécialité commerciale.
- chlorpyriphos (Dursban 1,5 G) : 0,375 Kg.
- endosulfan (Thiodan 5 G) : 1,250 Kg.
- fénitrothion (Pirizol, Sumifène) : 0,750 Kg.
- parathion (Ecadion granulés, Ekatox 2,5 G, Sopral granulés) : 0,625 Kg.
- phoxime (Agridine 5 G, Volaton 5) : 1,250 Kg.
  (Ditox spécial maïs 2,5 %): 0,625 Kg.
- profenophos (Pirizol super 5 %) : 1,250 Kg.
- tétrachlorvinphos (Gardona G 5) : 1,500 Kg.
- triazophos (Hostathion 5 G 5 %) : 1,250 Kg.

Pour les maïs à végétation plus tardive, des indications seront prochainement données par la Station.

L'Ingénieur en Chef Adjoint
au Chef de la Circonscription phytosanitaire
"PAYS DE LA LOIRE"

R. GEOFFRION

....

Tirage du 19 JUILLET 1977.